

## TEGO DYNAMIQUE ISR



# Code de Transparence

pour les fonds ISR ouverts au public – Edition 2019

Mise à jour : Novembre 2020

Le Code est promu par :



## Contenu

<b>0. Préambule</b> .....	3
<b>1. Fonds concerné par ce Code de Transparence</b> .....	4
<b>2. Données générales sur la société de gestion</b> .....	5
<b>3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence</b> .....	12
<b>4. Processus de gestion</b> .....	16
<b>5. Contrôles ESG</b> .....	17
<b>6. Mesures d'impact et reporting ESG</b> .....	18
<b>7. Annexes</b> .....	20

## 0. Préambule

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Cette mise à jour 2018 du Code de transparence a été élaborée pour refléter au mieux les évolutions du marché de l'investissement responsable en France et en Europe.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR des sociétés de gestion de répondre notamment aux dispositions de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV). Les questions relatives à l'article 173 sont signalées par **Art.173**

Pour rappel, suivant l'esprit de la loi et dans une démarche incitative, les réponses aux questions relatives à l'article 173 doivent être effectuées selon le principe du "appliquer ou expliquer" (comply or explain).

La réponse aux questions du Code permet de se conformer aux prescriptions réglementaires. Les signataires doivent se référer dans tous leurs documents, site internet, etc. au présent Code de Transparence.

### **Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code**

Il s'agit d'améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante et de contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur des bonnes pratiques de transparence.

### **Principe directeur**

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

### **Conformité avec le Code de Transparence**

La société de gestion ABN AMRO Investment Solutions s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'état où nous opérons. Les réponses apportées aux questions du Code relève de notre unique responsabilité.

# 1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

## 1.1 Nom du Fonds

- TEGO Dynamique ISR - FCP

## 1.2 Encours du Fonds au 31.12.2019

- 30,7 millions d'euros

## 1.3 Stratégie dominante

- Thématique ISR

## 1.4 Stratégie complémentaire : Approche ISR

- Sélection de fonds internes ou externes
- 90% minimum des actifs du fonds seront investis en fonds ayant obtenu le Label ISR (français)

## 1.5 Classe d'actifs principale

- Fonds de fonds mixte

## 1.6 Exclusions appliquées par le fonds

- Chaque fonds sous-jacent a ses propres exclusions

## 1.7 Labels

- Label ISR  **Label  
ISR** obtenu le 20 novembre 2019

## 1.8 Lien vers les documents relatifs au fonds

- Factsheet
- DICI
- Prospectus
- Rapport annuel  
[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range)

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1 Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

**ABN AMRO Investment Solutions**

Siège social : 3 avenue Hoche  
75008 Paris-France  
Tel : 01 56 21 60 60  
Fax : 01 56 21 61 65  
[www.abnamroinvestmentsolutions.fr](http://www.abnamroinvestmentsolutions.fr)

ABN AMRO Investment Solutions est la société de gestion en charge du fonds TEGO Dynamique ISR.

ABN AMRO Investment Solutions est la société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO. Elle dessert l'ensemble du réseau international d'ABN AMRO ainsi que des clients externes.

ABN AMRO Investment Solutions se positionne comme un acteur global de la gestion d'actifs au service du groupe ABN AMRO et de ses clients, aux Pays-Bas, en France et à l'étranger.

### 2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

#### Historique

Notre société de gestion, ABN AMRO Investment Solutions, s'est investie dans le développement durable depuis déjà de nombreuses années.

- Dès 2003, la société de gestion propose une première solution « responsable » en gestion directe à ses clients.
- En 2006, ABN AMRO Investment Solutions inclut des fonds ISR externes dans sa liste de fonds recommandés.
- Entre 2012 et 2014, ABN AMRO Investment Solutions développe une gamme complète de fonds ISR (zone Europe).
- En 2014, la société de gestion intègre les critères ESG dans ses outils d'analyse des fonds externes.
- En 2017, ABN AMRO Investment Solutions sélectionne ses partenaires, gérants d'actifs pour assurer la gestion financière des premiers fonds ISR de sa plateforme luxembourgeoise.
- En 2017, Le groupe ABN AMRO prend des engagements forts de développement de ses activités vers les investissements socialement responsables.

- En 2018, de nouvelles stratégies ESG LEADER (et de nouveaux délégués) rejoignent la plateforme luxembourgeoise gérée par ABN AMRO Investment Solutions. Par ailleurs, la société de gestion décide de déléguer sa gestion interne directe à un autre gérant d'actifs, Candriam et se concentre ainsi sur les solutions en architecture ouverte.
- En 2019, une gamme de fonds profilés ESG LEADER est lancée. La société de gestion dépose 3 dossiers de candidature pour ses fonds ESG LEADER gérés par délégation et obtient le label LuxFlag ESG pour les trois fonds.

## Principes de notre démarche responsable

Notre démarche en faveur du développement durable est aujourd'hui solidement ancrée dans les rouages de son organisation et trouve un large écho auprès de nos clients, partenaires et salariés.

ABN AMRO Investment Solutions propose à ses clients un investissement socialement responsable cherchant constamment à combiner création de valeur et respect des générations futures.

L'intégration des critères ESG permet à la fois de mieux analyser les risques mais aussi de faire émerger les opportunités.

Lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement responsable:

<https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/index.html>

## 2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Lien internet vers la politique d'investissement responsable :

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Methodology](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Methodology)

Lien internet vers la politique d'exercice des droits de vote :

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires)

Lien internet vers la politique d'engagement **Art.173** :

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires)

## 2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion Art.173 ?

### Principes généraux de notre approche risques/opportunités

La prise en compte des enjeux ESG est totalement intégrée dans nos activités et peut se résumer ainsi :



- Afin de minimiser les risques ESG, nous avons mis en place un ensemble de prérequis de soutenabilité (détaillé ci-après).
- Afin de suivre les risques/opportunités ESG, nous avons mis en place un ensemble de processus d'évaluation ESG (détaillé ci-après).
- Nous avons défini un ensemble de métriques ESG et de méthodologies afin de détecter les risques et opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique et à la transition énergétique.
- La méthodologie ESG et la liste des scores utilisés sont détaillées ci-après.
- L'identification de la contribution des secteurs et des acteurs au changement climatique est détaillée dans le rapport « Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte », mis à jour annuellement et publié sur le site web de ABN AMRO Investment Solutions (Analyse des risques ESG). [www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.html](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.html)

## Prérequis de soutenabilité communs à toutes nos solutions gérées en internes

### PRI ET PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Toutes les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons doivent être signataires (ou s'engager à devenir signataires) des UN-PRI et du Pacte Mondial des Nations Unies ou avoir mis en place (ou s'engager à mettre en place sous un délai raisonnable) des pratiques similaires (intégration ESG, prise en compte des controverses).

Dans certains cas, nous sommes amenés à sensibiliser (contact régulier) et à accompagner nos contreparties peu « habituées » à communiquer sur ces sujets (cas des Hedge-Funds et autres stratégies alternatives) en identifiant, par exemple les bonnes pratiques dans le cadre de leur cheminement décisionnel (engagement actif).

### VALEURS INTERDITES - DESINVESTISSEMENT

Les fonds sélectionnés doivent respecter notre filtre d'exclusion constitué de pays « sous embargo » contrevenant de façon manifeste et délibérée aux traités internationaux et d'entreprises impliquées, de près ou de loin, dans la fabrication d'armes controversées. Cette liste d'émetteurs « interdits », revue périodiquement, est diffusée par et dans le groupe ABN AMRO.

À cette liste « Groupe », ABN AMRO Investment Solutions ajoute une liste d'entreprises impliquées dans la fabrication du Tabac et une liste d'entreprises contrevenant de façon manifeste et répétée aux 10 principes du Pacte Mondial.

## Évaluation de la soutenabilité de nos fonds

### PROCESSUS DE SELECTION DE NOS FONDS

Nous avons mis en place des questionnaires ESG conçus pour les fonds ESG/ISR et que nous déployons actuellement sur l'ensemble de nos fonds (y compris ceux non classés en ESG/ISR).

Ces questionnaires permettent à nos équipes d'évaluer la façon dont les sociétés de gestion et les fonds sélectionnés appréhendent les problématiques ESG et les enjeux de la Finance Responsable.

Ces derniers s'appliquent à toute solution qu'elle soit externe (sélection de fonds externes qui seront alors promus sur notre liste de fonds conseillés catégorie fonds externes) ou interne (mandat de délégation qui seront aussi promus sur la liste des fonds conseillés catégorie fonds ABN AMRO).

### VALIDATION DE LA SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

À l'issue de ces processus (qui peuvent prendre plusieurs mois) des notes sont attribuées en interne par chacune des équipes. La solution est présentée à un comité ad hoc qui est en charge de l'étude et de la validation de la solution. La validation par le Comité déclenche la phase administrative. Quand cette phase est aboutie, démarre la phase de commercialisation et promotion (support de vente, reporting, présentation...). Dans le même temps, le produit est intégré à toutes les autres opérations de Due Diligences internes.



### SUIVI SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

Notre objectif est de mettre à jour de façon régulière les informations disponibles sur les questionnaires (max : tous les 2 ans) et les questionnaires eux-mêmes (mise en place d'un outil interactif).

Ces questionnaires peuvent être revus à tout moment, de façon circonstanciée lors d'un évènement majeur survenu dans la vie du fonds afin d'étudier si cet évènement peut modifier substantiellement le style de gestion et les attendus du fonds sélectionné. Dans tous les cas, le Comité devra valider le maintien ou non du fonds sur la liste.

En tout état de cause, un lien quotidien s'est développé au sein des équipes de ABN AMRO Investment Solutions pour maximiser la coordination et entre les équipes d'ABN AMRO Investment Solutions et les gérants des fonds sélectionnés.

### SUIVI DE LA SOUTENABILITE DES PORTEFEUILLES

Le respect des règles de gestion des portefeuilles est vérifié de façon quotidienne par les équipes du contrôle opérationnel et des risques de marchés.

L'équipe des spécialistes ESG/ISR s'assure périodiquement (trimestriellement) que le niveau requis de soutenabilité des portefeuilles est suffisant en suivant les métriques de soutenabilité ESG et controverses développées par Morningstar pour les fonds (Sustainability Rating, Product Involvement).

Les ratios de mesure carbone (Carbon Intensity, Carbon Risks) sont aussi analysés même si ceux-ci ne sont pas des objectifs de gestion définis comme étant prioritaires dans la stratégie d'investissement du fonds.

## **2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Toutes les équipes de la société de gestion sont impliquées, mobilisées et formées de façon continue à la compréhension et l'intégration des problématiques ESG :

- Membres du Directoire : définition/validation des axes de développement ESG/ISR
- Spécialistes ESG/ISR : mise en place des processus, évaluation, conseil, politique de vote et d'engagement, reporting, formation, labellisation, animation du comité ISR mensuel, relation avec les fournisseurs ESG et avec la place financière, support technique transverse
- Analystes sociétés de gestion/fonds : évaluation ESG, mise en place de solutions ESG/ISR/Impact, engagement
- Commerciaux, Marketing, RFP : document de présentation, site web, évènements, relation clients internes et externes, relation parties tierces et distributeurs
- Gérants internes : arbitrages des fonds, opérations de marché, suivi des performances, des marchés, rapport de gestion
- Équipe recherche quantitative : filtres et analyses ESG, Tendances et thématiques, méthodologies

- Équipe Risque Opérationnel, Équipe Risk Management, Équipe Conformité: reporting ESG, suivi des enveloppes de risques, contrôles des ratios d'investissements (seuils), veille et suivi règlementaire (art 173), suivi des pays et diffusion de la liste des valeurs interdites, conformité politique de vote
- Équipe DATA Management: vérification de la bonne intégration et restitution des variables ESG/Controverse/carbone et mise en place des filtres d'exclusion en ex-post et ex-ante.
- Équipe Product Management: Mise à jour et création des prospectus intégrant les critères ESG, suivi de la vie administrative des fonds et établissement des rapports annuels, relation avec les régulateurs
- Équipe Structuration : Mise en place des contrats de délégations, établissement des règles détaillées de gestion (y compris les règles ESG), relation globale avec les délégataires (diffusion des listes d'exclusion)

## **2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion<sup>1</sup> ?**

Chez ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs :

- 12 analystes qualitatifs dédiés à la sélection et au suivi de gérants
- 3 risk managers dédiés à l'analyse des sociétés de
- 5 gérants dédiés à la construction de portefeuille
- 5 analystes quantitatifs dédiés au développement de notre modèle quantitatif propriétaire
- 3 spécialistes ESG dédiés

## **2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?**

ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

### INITIATIVES GENERALISTES

- UN-PRI (ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Pacte Mondial (ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Commission Investissement Responsable de l'AFG et Commission Gouvernement d'Entreprise de l'AFG (ABN AMRO Investment Solutions)
- Partenaire de la « Chaire Finance Durable et Investissement Responsable

<sup>1</sup> Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes à taux plein (hors CDD et stage) amenées à travailler sur les problématiques ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail à l'ESG/ISR, mais ces problématiques font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

- Finance For Tomorrow (Neulize OBC et ABN AMRO Investment Solutions par filiation)

**INITIATIVES ENVIRONNEMENT/CLIMAT**

- Climate Bond Initiative (ABN AMRO)
- Green Bond Principles (ABN AMRO & ABN AMRO Investment Solutions)
- PCAF Platform Carbon Accounting for Financials (ABN AMRO)
- RSPO Round Table for Sustainable Palm Oil (ABN AMRO)

**INITIATIVES SOCIALES**

- Rapport annuel sur les Droits Humains (ABN AMRO)

## 2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion?

### ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

A fin décembre 2019 :

- Les encours totaux des actifs gérés éligibles dits « ESG »<sup>2</sup> s'élèvent à 8 milliards d'euros
- les encours totaux des actifs gérés éligibles dits « ESG Leader »<sup>3</sup> s'élèvent à 1,9 milliards d'euros

## 2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion au 31.12.2019? **Art.173**

Total des Actifs (Gérés et conseillés) : 18 milliards d'euros

Total des Actif gérés : 16 milliards d'euros

Total Actif gérés dits «ESG» : 8 milliards d'euros (soit la moitié des actifs gérés).

Score de soutenabilité Morningstar	Actif net millions €	% Actif total
Élevé	1 533	9,6%
Au-dessus de la moyenne	1 576	9,9%
Dans la moyenne	4 960	30,3%
<b>Sous-total</b>	<b>7 969</b>	<b>58,4%</b>

Source : ABN AMRO Investment Solutions & Morningstar

<sup>2</sup> En utilisant la classification Morningstar : score au minimum « dans la moyenne »

<sup>3</sup> Tel que défini par ABN Amro Investment Solutions

**Total Actif fonds gérés dits « ESG LEADER »** : 1,9 milliards d’euros soit :

- 10,8% des encours totaux (gestion et conseil)
- 12,2% des actifs gérés
- 24,5% des actifs gérés « ESG »

## 2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion au 31.12.2019?

Nous gérons 11 fonds ISR ouverts au public représentant un montant total d’actif sous gestion de 1 956 millions d’euros au 31.12.2019<sup>4</sup> :

Nom des fonds	Actif net millions €
ABN AMRO Sustainable Money Market	69,4
ABN AMRO Euro Sustainable Bonds	8,2
ABN AMRO Sustainable Profile fund 2	28,3
ABN AMRO Sustainable Profile fund 4	68,9
ABN AMRO Sustainable Profile fund 5	17,0
ABN AMRO Global Sustainable Equities	452,2
ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities	144,4
ABN AMRO Dana US Sustainable Equities	145,5
ABN AMRO Candriam European Sustainable Equities	147,6
ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities	282,2
ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities	584,9

Lien internet vers la liste des fonds ISR :

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Sri-range.html](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Sri-range.html)

## 3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence

### 3.1 Quel est l’objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds?

<sup>4</sup> Ce montant comprend un fonds dédié de 7,3 millions d’euro, qui n’est pas repris dans le tableau ci-dessous

L'intégration des critères ESG se fait au niveau de l'analyse fondamentale et permet de mieux comprendre le modèle développé par l'émetteur.

L'analyse ESG permet aussi de mieux appréhender les risques et les opportunités non encore décelées par les marchés.

L'analyse ESG permet aussi d'identifier des opportunités d'engagement auprès de l'entreprise afin d'améliorer les bonnes pratiques ESG. C'est aussi l'occasion d'installer un dialogue constructif avec l'émetteur, prometteur à terme, d'une valorisation financière pour l'investisseur.

### **3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds<sup>5</sup> ?**

#### **Moyens internes**

- Nombre d'analyste fonds dédiés : 2
- Nombre de spécialistes ESG dédiés : 3
- Nombre de gérant de portefeuille dédiés : 2

#### **Moyens externes**

- Sustainalytics: Agence de notation ESG, fournisseur de données ESG, Carbone, Controverses au niveau de l'émetteur et fournisseur d'analyse d'émetteurs privés et publics
- Morningstar Direct : fournisseur de données ESG, Carbone, Controverse et d'analyse/classement des fonds d'investissement
- ISS Oekom : Fournisseur d'analyse Carbone et d'impact Objectifs de Développement Durables
- ISS Governance: Recommandation de vote et automatisation des procédures de vote

### **3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?**

Le fonds étant investi au minimum à 90% dans des OPC ayant le label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent, l'obtention du Label ISR public est un des principaux critères de sélection des fonds.

L'obtention du Label ISR garantit que les fonds s'appuient sur des méthodologies ISR solides avec une exigence de transparence forte et que les fonds publient des indicateurs d'impact ESG et sur les droits humains.

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes à taux plein (hors CDD et stage) amenées à travailler sur l'évaluation ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail sur cette problématique, mais ces dernières font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

Les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).

Avant d'investir dans un fonds cible, ABN Amro Investment Solutions s'assure que le fonds sélectionné applique une démarche ESG qui a fait ses preuves notamment en termes de qualité de la recherche ESG interne (moyens humains, processus d'analyse...) et que la politique d'investissement est conforme à la démarche de ABN AMRO. Le fonds cible doit aussi passer par les phases de sélection décrites en 2.4.

Liste des fonds au 31.12.2019

Fonds externes détenant le label ISR public	Fonds géré par ABN AMRO Investment Solutions ne détenant pas le label ISR public
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Allianz Securicash SRI</li> <li>▶ BlackRock Strategic Funds-Sustainable Euro Bond Fund</li> <li>▶ BNP Paribas US Multi-Factor Equity</li> <li>▶ BNP Paribas Easy MSCI USA SRI S-Series 5% Capped UCITS ETF</li> <li>▶ BNP Paribas Easy MSCI Europe SRI-Series 5% Capped UCITS ETF</li> <li>▶ Candriam SRI Equity Pacific</li> <li>▶ JAN HN HOR GL SUST EQ</li> <li>▶ Lazard Equity SRI</li> <li>▶ M&amp;G Investment Funds 1-Pan European Select Fund</li> <li>▶ Metropole Euro SRI</li> <li>▶ NN (L)-European Sustainable Equity</li> <li>▶ Robeco Capital Growth-Robeco Euro Sustainable Credits</li> <li>▶ Robeco Capital Growth-SAM Sustainable European Equities</li> <li>▶ Robeco QI Emerging Markets Sustainable Active Equities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ AAF-Amundi European Equities</li> </ul> <div data-bbox="895 1099 1497 1267" style="background-color: #004a5c; color: white; padding: 5px;"><b>Fonds externes ne détenant pas le label ISR public</b></div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Neuberger Berman Emerging Markets Debt Local Currency</li> </ul>

### 3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds? Art.173

Prise en compte des risques et opportunités en matière climatique tels que définis par l'article 173

**RISQUES PHYSIQUES : NON DIRECTEMENT PRIS EN COMPTE**

La stratégie d'investissement du fonds ne prend pas particulièrement en considération les risques physiques (définis par l'art.173, comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique).

**RISQUES DE TRANSITION : INTEGRES DANS LES CRITERES D'ANALYSE**

Les stratégies des fonds sous-jacents prennent en compte, en général, les risques de transition (définis par l'art.173 comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas carbone) ; En effet, ceux-ci sont en général intégrés dans l'analyse des émetteurs ( positionnement de l'émetteur par rapport aux enjeux environnementaux en termes d'utilisation et de gestion des ressources en énergie et eau, de recyclage des déchets et de gestion de l'empreinte carbone).

**OPPORTUNITES BAS CARBONE : INTEGRES DANS L'ANALYSE**

Les opportunités favorisant une économie bas carbone sont en général examinées notamment quand celles-ci développent des technologies disruptives et de substitution avec un fort potentiel de pénétration auprès des populations.

**Méthodologie d'analyse appliquée aux émetteurs en matière climatique**

**GAZ A EFFET DE SERRE : MESURES**

A ce stade, la stratégie d'investissement prend en compte les mesures d'émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles et/ou futures, directes et indirectes de chaque émetteur (hors émetteur Etat).

**ALIGNEMENT SENARIO 2°C : NON EVALUE A CE STADE**

La stratégie d'investissement ne prend pas encore systématiquement en compte, la compatibilité des objectifs de développement de l'émetteur avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (scénario limitant le réchauffement climatique à +2 degrés).

Le fonds n'applique pas particulièrement une stratégie bas carbone mais privilégie les émetteurs appliquant les meilleures pratiques en matière environnementale dans son secteur d'activités. Ainsi l'empreinte carbone du portefeuille devrait se situer généralement en-dessous de celle de son indice de référence.

**3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?**

Tego Dynamique ISR est un fonds de fonds ; il investit principalement dans des fonds ESG qui appliquent leur propre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs.

**3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Chaque fonds a sa propre fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs et des controverses.

Cependant ABN Amro Investment Solutions a mis en place un dispositif de suivi des fonds sélectionnés, tant du point de vue quantitatif (performances/risques) que qualitatif (changements au sein des équipes de recherche ISR, suivi du processus ESG...), formalisé au sein d'un Comité ad hoc.

## 4 Processus de gestion

### 4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tego Dynamique ISR est un fonds de fonds ; il investit principalement dans des fonds ISR qui appliquent leur propre méthodologie d'intégration de la recherche dans la construction des portefeuilles sous-jacents.

### 4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? **Art. 173**

Les fonds dans lesquels Tego Dynamique ISR est investi intègrent leurs propres critères relatifs au changement climatique lors de la construction du portefeuille.

Le fonds Tego Dynamique ISR n'a pas pour seul objectif de répondre aux enjeux relatifs au changement climatique ; en effet son approche est plus globale.

### 4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? **Art. 173**

Les fonds dans lesquels Tego Dynamique ISR est investi doivent en permanence couvrir 90% de leur actif par l'analyse ESG. La part des actifs non couverts par l'analyse ESG est en permanence inférieure à 10% (liquidités incluses) représentant donc un risque accessoire.

Le fonds Tego Dynamique ISR est lui-même soumis à une contrainte similaire ; en effet il doit investir en permanence 90% de ses actifs dans des fonds labellisés « Label ISR ».

### 4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non



#### **4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non ; Tego Dynamique ISR n'a pas pour objectif d'investir dans des fonds solidaires.

#### **4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Non ; Le fonds Tego Dynamique ISR ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

Les fonds sous-jacents peuvent néanmoins recourir à cette technique permettant une gestion efficace du portefeuille (dans le cadre défini par les critères du Label ISR).

#### **4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Oui

Le fonds pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux et/ou actions. L'utilisation de ces instruments visera à augmenter l'exposition aux taux, actions du FCP ou à couvrir partiellement le portefeuille, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif. Ces investissements servent à limiter l'exposition au risque taux ou actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés.

Les instruments dérivés pourront également servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants de manière ponctuelle.

Le fonds pourra intervenir sur le marché des changes (swap, option, change à terme, de gré à gré ou réglementé), dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Les fonds sous-jacents pourront recourir à ces techniques permettant une gestion efficace du portefeuille (dans le cadre défini par les critères du Label ISR).

#### **4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Oui

## **5. Contrôles ESG**

### **5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

Fonds gérés par ABN Amro Investment Solutions détenus par Tego Dynamique ISR :

- Dispositif de blocage des valeurs interdites dans notre outil interne de « front to back » par les équipes Gestion des données et Conformité.
- Dispositif de suivi des règles d'investissement du portefeuille au fil de l'eau par les équipes du Contrôle opérationnel.

Fonds externes :

- Dispositif de vérification de la règle d'investissement par l'équipe du Contrôle opérationnel : Au minimum 90% du fonds doit être investi dans des fonds détenant le « Label ISR ».

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation du fonds Tego Dynamique ISR repose sur l'évaluation ESG des fonds sous-jacents.

Les méthodologies et critères ESG des fonds sous-jacents peuvent différer. Les fonds labellisés ISR répondent déjà aux critères requis et ne feront donc pas particulièrement l'objet d'une analyse approfondie.

Cependant, ABN AMRO Investment Solutions peut avoir recours à une évaluation externe comme par exemple celle de MorningStar. En effet, MorningStar a développé une méthodologie permettant de noter, classer, évaluer la qualité ESG des fonds de fonds.

### 6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Tego Dynamique ISR reprendra les indicateurs d'impact utilisés par les fonds sous-jacents, dans son reporting d'impact.

Dans le cadre du Label ISR, les fonds sous-jacents doivent fournir des informations sur les impacts positifs de leurs investissements sur le développement d'une économie durable. A ce titre les fonds doivent définir au moins un critère d'impact sur la performance environnementale, sur la performance sociale, sur la performance en matière de gouvernance, et sur la performance en matière des droits de l'homme.

### 6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- Réunion d'information avec les clients

- Site web d'ABN AMRO Investment Solutions
  - Fiche mensuelle
  - Rapport annuel du fonds<sup>6</sup>
  - Prospectus
- Présentations diverses format pdf (sur demande du client)

## **6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Art. 173**

### **Politique de Vote : Oui**

#### CAS GENERAL

ABN AMRO Investment Solutions applique une politique de vote unique pour l'ensemble des OPC qu'elle gère<sup>7</sup>.

#### CAS PARTICULIER

Le fonds Tego Dynamique ISR ne détient aucune action d'entreprise cotée. Les droits de vote sont exercés par chacun des fonds cibles sélectionnés, et selon la politique de vote de leur société de gestion respective.

Nous voterons uniquement pour les fonds gérés par ABN Amro Investment Solutions dans lesquels TEGO Dynamique ISR pourra être investi.

Politique de vote et rapport de vote (disponible en français)

[www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires).

### **Politique d'engagement : Oui**

ABN AMRO Investment Solutions ne s'engage pas directement avec les entreprises dans lesquelles les fonds sous-jacents sont investis. La politique d'engagement est exercée par chacun des fonds cibles sélectionnés, et selon la politique d'engagement de leur société de gestion respective.

---

<sup>6</sup> Publication du portefeuille détaillé du fonds

<sup>7</sup> Le périmètre et les modalités de vote sont détaillés dans la politique de vote

## 7. Annexes

### 7.1 Définition AFG

<b>Critères ESG</b>	Environnement, Social et Gouvernance.
<b>Dimension Environnementale</b>	Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
<b>Dimension Sociale</b>	Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
<b>Dimension de Gouvernance</b>	Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.
<b>ISR</b>	<i>« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)</i>
<b>Émetteurs</b>	Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

## 7.2 Approches (telles que définies par l'AFG)

<p><b>Engagement</b></p>	<p>Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.</p>
<p><b>Exclusion</b></p>	<p>Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>EXCLUSIONS NORMATIVES</b> Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.</li> <li>• <b>EXCLUSIONS SECTORIELLES</b> Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.</li> </ul> <p>Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.</p>
<p><b>Impact investing ou investissement à impact</b></p>	<p>Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.</p> <p>En France, l'<i>impact investing</i> peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).</p>

<p><b>Intégration ESG</b></p>	<p>L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi <i>ex post</i>. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.</p>
<p><b>Sélection ESG</b></p>	<p>Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>best-in-class</i> : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;</li> <li>• <i>best-in-universe</i> : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;</li> <li>• <i>best effort</i> : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.</li> </ul>
<p><b>Thématique ESG</b></p>	<p>Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.</p>

## 7.3 Engagement de l'AFG et du FIR

L'AFG et le FIR veilleront à la promotion et à la diffusion la plus large possible du présent Code. Pour cela, ils s'engagent à publier sur leurs sites respectifs la liste de fonds signataires de ce Code.  
[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)  
[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)

L'AFG et le FIR ne peuvent assumer aucune responsabilité légale ou autre pour des informations incorrectes ou trompeuses fournies par les fonds signataires dans leurs réponses à ce Code de transparence.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

L'AFG a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement en France de l'investissement responsable.

Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne investie en actions, épargne salariale et épargne retraite) et de la qualité des actifs (action en matière de gouvernement d'entreprise notamment), leviers du bon financement de notre économie et de la protection des citoyens contre les risques de l'existence.

AFG - 41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris – Tél : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves 1040 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 486 02 90

[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) - [@AFG\\_France](https://twitter.com/AFG_France)



Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes qui réunit investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation ESG, consultants, des acteurs de la société civile, ONG, syndicats et des personnalités engagées : avocats, chercheurs, journalistes...

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (*Principles for Responsible Investment*), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. Le Forum coordonne la Semaine de la Finance Responsable qu'il a créé en 2010.

Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

FIR - 27 avenue Trudaine 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 40 36 61 58

[www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)



Le Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif) est l'Association européenne pour la promotion des pratiques d'investissement durable et responsable. À but non lucratif, Eurosif travaille en partenariat avec ses membres, les foras nationaux européens partageant la même mission et s'appuie sur un réseau de partenaires. Ce réseau rassemble un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions.

Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable.

EUROSIF - 59, Adolphe Lacombé, B-1030 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 273 29 48

[www.eurosif.org](http://www.eurosif.org)